



# Participez aux CRLE !



## Que sont les CRLE ?

**Les Commissions Régionales de Liaison avec EDF (CRLE) sont les déclinaisons régionales** de la Commission Nationale de Liaison avec EDF (CNLE).

**Ce sont des lieux d'échanges privilégiés** entre EDF et les acteurs des filières Electrique et Génie Climatique. Ils permettent à chacun de partager des sujets d'actualité et de recueillir les avis de la filière.

A cette occasion, les thèmes développés à l'échelon national en CNLE par EDF sont diffusés en régions afin que toutes les composantes régionales et/ou départementales des organisations membres en soient informées.

## Quel est le format type d'une CRLE ?

**Les CRLE sont organisées par les Directions Commerciales Régionales d'EDF** deux fois par an dans un délai de 6 à 10 semaines après les CNLE.

**Les organisations professionnelles locales membres y désignent** un ou plusieurs représentants (professionnels et/ou permanents).

Les CRLE sont organisées selon le découpage des nouvelles régions administratives, soit 12 régions.

Les CRLE sont des réunions d'environ 3 heures qui sont généralement suivies d'un moment de convivialité.

## Quels sont les sujets abordés en CRLE ?

**Les sujets présentés** sont variés : offres commerciales et services proposés par EDF, dispositifs de partenariat, sujets d'actualité sur l'électricité et le génie climatique, l'efficacité énergétique, le dispositif des CEE, la réglementation...

Les CRLE permettent également **d'aborder des problématiques inhérentes à certains enjeux locaux** et les participants peuvent à ce titre être forces de proposition.

## Qui participe aux CRLE ?

**Les organisations représentées en CNLE et en CRLE** sont les organisations professionnelles d'installateurs et les fédérations de distributeurs représentant les intérêts des secteurs de l'électricité et du génie climatique.

- Pour les organisations professionnelles d'installateurs :
  - o **FFB** : la FFIE pour les électriciens et l'UECF pour les entreprises du génie climatique
  - o **CAPEB** : l'UNA 3E pour les électriciens et l'UNA CPC pour les chauffagistes
  - o **FEDELEC** (Fédération nationale des professionnels indépendants de l'Electricité et de l'Electronique)
- Pour les fédérations de distributeurs :
  - o **FDME** (Fédération des Distributeurs de Matériel Electrique)
  - o **FNAS** (Fédération française des Négociants en Appareils Sanitaires, chauffage, climatisation)